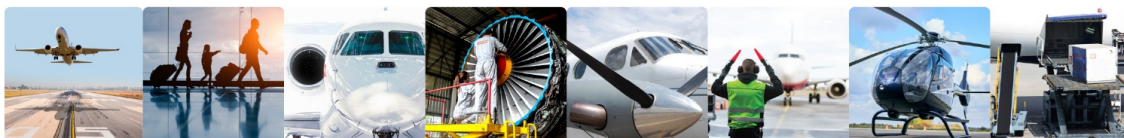


De: Marlene Prost
Envoyé: lundi 5 août 2024 14:18
Objet: Le mensuel - Juillet 2024



Fédération
Nationale de l'Aviation
et de ses Métiers

LE MENSUEL



Juillet 2024



Affaires sociales

Emploi & Formation

Représentativité patronale : prochaines mesures de l'audience 2025-2029



Depuis la réforme des règles relatives à la représentativité patronale adoptée en 2014, les organisations patronales de branche ainsi que les organisations patronales nationales interprofessionnelles doivent prouver leur représentativité tous les 4 ans.

La preuve de cette représentativité est nécessaire pour permettre aux organisations patronales de bénéficier dans la branche ou au niveau national interprofessionnel de plusieurs prérogatives dont l'importance dépend de leur audience relative mesurée à leur niveau.

La Fnam sera évidemment candidate pour le prochain cycle de représentativité 2025-2029, et va se rapprocher des groupements adhérents pour constituer son dossier afin d'attester notamment des effectifs et des entreprises représentés.

Date de clôture du dépôt des candidatures : 12 novembre 2024

Contacts du Pôle social de la Fnam : lidacosta@fnam.fr et sosellou@fnam.fr

Promotion des métiers de l'aérien :

les outils de communication existants

et à venir



Un certain nombre d'outils déjà déployés :

- **Mon emploi dans l'aérien** : cartographie dynamique des métiers les plus représentatifs de la branche pour l'ensemble des acteurs du secteur, outil qui permet par zone géographique d'identifier les mobilités et passerelles intersecteur et interbranches, ainsi que des offres de formation ([cliquez ici](#)).
- **Spot vidéo** : métier de mécanicien avion mis en lumière et diffusé sur + de 600 écrans dans les gares et via des régies médias diffusant sur de nombreux sites notamment Konbini, L'Obs, 20 minutes, Allociné, ... ([cliquez ici](#))
- **Magazine l'Eléphant Junior, spécial aviation pour les 9-13 ans, intitulé « A la conquête du ciel »** ([cliquez ici](#))
- **Aviation Bas Carbone** : 3 vidéos pédagogiques pour faire découvrir les défis de l'aviation bas carbone et les métiers qui permettront de les relever ([cliquez ici](#)).

Et d'autres outils à venir : Flyer Transport aérien et alternance, ressources pédagogiques ONISEP, visites immersives, projet de certification métiers de la piste en partenariat avec l'Armée de l'air et de l'espace, nouvelle vidéo aviation bas carbone, outil RSE de branche, ...



Développement durable

Bilan des aides à l'insonorisation des riverains
sur les aéroports parisiens

Bilan des aides à l'insonorisation des riverains sur les aéroports parisiens

Les Commissions Consultatives d'Aide aux Riverains (CCAR) des Aéroports de Paris (Orly, Roissy Charles de Gaulle, Le Bourget) se sont tenues en ce mois de juillet. Ce fut l'occasion pour ADP et la DGAC de dresser un bilan de l'année écoulée, des projets en cours de financement, ainsi que des pistes pour améliorer le dispositif.

Au niveau national, en 2023, les compagnies aériennes ont déboursé environ 43.7 millions d'euros via la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA). La DGAC prévoit une collecte de 45 millions d'euros pour 2024. Pour rappel, cette taxe est dédiée à l'insonorisation des logements des riverains (particuliers, collectivités) vivant dans une zone réglementée (PGS) autour des aéroports.

Depuis que la TNSA est en place, environ 73000 logements ont été insonorisés, pour un total de 740 millions d’euros d’aides versées par les compagnies aériennes.

Augmentations tarifaires

Le plafond d’aide à l’insonorisation a été relevé de 25% au 1^{er} janvier 2024. Le bilan du premier semestre 2024 n’a pas permis de voir un impact de ce relèvement dans le nombre de dossiers déposés par les riverains concernés, en baisse par rapport au premier semestre de l’année 2023.

Parallèlement, l’administration a opéré une augmentation des tarifs de 6.3% en moyenne, entrée en vigueur au 1^{er} juillet sur certains aéroports :

Aéroports concernés	Augmentation TNSA au 1 ^{er} juillet 2024
Bordeaux Mérignac	125%
Lille-Lesquin	625%
Nantes-Atlantique	40%
Paris-Charles de Gaulle	10,96%
Paris-Le Bourget	4,31%
Augmentation moyenne	6,30%

Le dispositif génère pourtant – avant cette augmentation – une trésorerie récurrente sur la plupart des aéroports, augmentant d’environ 1million d’euros par mois et dépassant les 100 millions d’euros pour les principaux aéroports parisiens, au 31 mai 2024.

Un déficit de demande ?

A réglementation constante, ADP estime qu’il reste 36000 logements restants à insonoriser, ce qui correspond à environ un tiers du chemin restant à parcourir. Cependant, la principale difficulté ne réside pas dans la collecte ou la distribution des aides, mais dans la pénurie de dossiers déposés. ADP multiplie actuellement les initiatives pour sensibiliser et accompagner les potentiels bénéficiaires du dispositif.

Un dispositif d’atténuation du bruit très efficace

ADP administre un questionnaire pour chaque bénéficiaire du dispositif, portant sur la perception du bruit dans le logement *avant* et *après* travaux (choix proposés : calme, supportable, pénible, douloureux, insupportable). Sur les 745 dossiers en 2023 :

- Avant travaux, 78% ont répondu « insupportable »
- Après travaux, 99% ont répondu « supportable » (83% ont également répondu « calme »)

Le dispositif atteint donc ses objectifs. De plus, le reste à charge pour les bénéficiaires a diminué de presque 10 points au premier semestre, et se situe entre 23% et 37%, selon qu’il s’agisse de projets individuels ou de logements collectifs.

La FNAM a voté favorablement à tous les projets présentés en CCAR du mois de juillet.



Economie et Compétitivité

Commission économie et compétitivité

La Commission Économie et Compétitivité de la FNAM s'est réunie le 12 juin 2024 pour discuter des défis et perspectives de l'industrie aérienne.

L'ordre du jour a couvert des sujets clés, tels que le contexte économique mondial et européen, les prévisions de l'IATA, et le statut du trafic passager. Les discussions ont mis en lumière les impacts de l'inflation, les tensions géopolitiques, et les défis de la chaîne d'approvisionnement.

La régulation aéroportuaire et les études en cours sur les effets des mesures environnementales du package Fit for 55 sur les aéroports des DROM ont également été abordées.

La FNAM a réaffirmé son engagement à collaborer étroitement avec différents secteurs pour atteindre les objectifs de décarbonation et soutenir l'adoption de solutions innovantes et durables.

[Pour plus de détails, le document complet de la réunion est disponible ici](#)



Affaires publiques

Actualité institutionnelle



A la suite des élections législatives des 30 juin et 7 juillet dernier, l'Assemblée nationale a été renouvelée et sa composition profondément modifiée. Le gouvernement est pour sa part démissionnaire et gère les affaires courantes.

Les travaux parlementaires à venir

- La première Conférence des présidents de l'Assemblée nationale, le 20 juillet, n'a inscrit **aucun texte à l'ordre du jour de l'Assemblée** qui a achevé ses travaux en fin de semaine passée.
- La prochaine Conférence se tiendra « en septembre » échéance à laquelle une session extraordinaire ne pourra être convoquée que par décret du président de la République.
- Le Projet de Loi de Finances 2025
- Même en l'absence de majorité absolue (et provisoirement en l'absence de Gouvernement), la France devra se doter pour l'exercice 2025 d'un budget et d'une loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).
- Un PLF et un PLFSS 2025 seront présentés au Parlement à l'automne.
- Le ministère de l'Économie et des finances prépare deux projets de loi de finances. Le premier PLF avec des crédits se rapprochant le plus possible de ceux de la loi de finances de l'année dernière. Le second PLF est supposé se rapprocher des engagements européens avec des pistes de 20 Mds € d'économies possibles, qui s'ajoutent aux 25 Mds € d'économies sur le budget 2024.
- Le PLF 2025 devra être déposé au Parlement le 1er octobre cette année. Il devrait préalablement être examiné par le Conseil des ministres le 26 septembre.

Les grands enjeux pour le secteur dans ce contexte difficile à décrypter

- *Contenir le risque de taxation supplémentaire* de l'aérien dans un double contexte d'urgence écologique et de déficit budgétaire (TSBA, TNSA, redevances de navigation aérienne)
- *Veiller à éviter la surenchère sur les problématiques environnementales* (SNBC 3, PPE) et favoriser l'accompagnement par l'Etat de la transition écologique du secteur (SAF)
- *Accompagner une possible hausse du SMIC* qui figure dans les propositions de nombreux groupes politiques afin de répondre à une demande d'augmentation du pouvoir d'achat
- *Mobiliser les pouvoirs publics afin de garantir la qualité de la performance opérationnelle* : entrée en vigueur de l'EES à l'automne (10 novembre probablement), amélioration de la performance de la navigation aérienne française et modernisation au travers de 4-Flight (5 novembre).
- *Préserver pour l'avenir l'accès aux infrastructures* (Etudes d'impact selon l'approche équilibrée en cours à Paris Orly et CDG, Toulouse, Bordeaux, Marseille notamment)

La FNAM travaille également pour préparer l'avenir au travers de deux études qui viseront à adresser :

- D'une part les conséquences économiques pour les DROMs de la mise en œuvre dans les prochaines années des mesures environnementales nationales et européennes (Fitfor55),
- D'autre part les bénéfices socio-économiques du transport aérien en France et plus spécifiquement du transport aérien basé en France (étude engagée avec le cabinet Deloitte pour finalisation mi-septembre).



Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers

22, avenue Franklin Delano Roosevelt, 75008, Paris

contact@fnam.fr - 01 86 64 12 34